

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

## « GAGNEZ UN VOYAGE A DUBAI »

### **Article 1 - Présentation de la société organisatrice et du jeu concours.**

La société Mood Cosmetics LTD, dont le siège se trouve Unit 71 76 Stratford Road à Sparkhill, B11 1 AN Birmingham, UK représentant la société EL NABIL et ci-après désignée « L'Organisatrice », organise du 10/08/18 (à 9h) au 10/11/18 (16h inclus), un jeu concours intitulé « Gagner un Voyage à Dubaï pour deux personnes », ci-après désigné « L'Opération »

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les dates de début et de fin de l'Opération sont indicatives et l'Organisatrice pourra les écourter, les reporter, les différer ou annuler l'Opération, sans être tenue d'en justifier la raison et sans engager sa responsabilité à l'égard de quiconque.

L'horodatage des participations est assuré par les serveurs hébergeant l'application, et feront seuls foi en cas de contestation.

### **Article 2 – Public Concerné**

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne physique, majeure au premier jour de l'Opération, à l'exclusion des membres du personnel de la société Organisatrice et des partenaires de l'Opération (revendeurs, boutiques, agences de communication...)

### **Article 3 – Modalité de participation**

Pour jouer, le participant devra :

Se connecter sur son réseau social favori (Facebook, Instagram ou Twitter)

Si participation via Facebook :

- 1- Devenir fan de la page Facebook **El Nabil Officiel**
- 2- Partager le concours en mode public
- 3- Taguer au moins 3 de vos amis en commentaire de la publication du concours
- 4- Cliquer sur le lien de l'Opération présent dans la publication

Si participation via Instagram:

- 1- Suivre la page Instagram **@elnabilofficiel**
- 2- Liker le post du concours
- 3- Tagguer au moins 3 de vos amis dans le post du concours avec le hashtag #JeuConcoursELNABIL
- 4- Reposter ce visuel et identifier **@elnabilofficiel** avec le hashtag #JeuConcoursELNABIL
- 5- Cliquer sur le lien présent dans la bio.

Si participation via Twitter:

- 1- S'abonner à la page Twitter **El Nabil Officiel**
- 2- Retweeter la publication du concours
- 3- Cliquer sur le lien de l'Opération présent dans le corps du Tweet

A noter que le participant peu augmenter ses chances de gagner en s'inscrivant sur les trois réseaux.

Réponse à la question et désignation du vainqueur :

Le participant devra trouver, au plus près, le poids total du panier de produits présenté dans l'Opération. La réponse sera rédigée en caractères alphanumériques (Lettre et/ou chiffres) en grammes (ex. : « 123gr » ou « 123 grammes)

Le participant remportant l'Opération aura répondu au plus près du poids réel du panier et aura suivi la procédure d'inscription à l'Opération.

En cas d'égalité, le participant ayant répondu le plus tôt remportera le lot.

#### **Article 4 – Dotation**

La dotation n'est attribuée qu'à des personnes majeures

La dotation déterminée pour le premier prix du concours est la suivante : **1 séjour de 6 jours / 5 nuits à Dubaï, UAE pour 2 personnes (2 adultes ou 1 adulte + 1 enfant). Hors juillet / août**

- 6 jours / 5 nuits dans un hôtel 4\* ou 5\* (selon disponibilités) à Dubaï, UAE ( hors juillet / août et déterminé en fonction des dates de séjour souhaitées par le gagnant)

- La dotation comprend les transferts hôtel/aéroport

Séjour à réaliser avant le 30 décembre 2019

Le participant arrivant en seconde place se verra attribuer : Un bon d'achat de 100€ à valoir sur le site [www.el-nabil.com](http://www.el-nabil.com)

Le participant arrivant en troisième place se verra attribuer : Un bon d'achat de 50€ à valoir sur le site [www.el-nabil.com](http://www.el-nabil.com)

La dotation ne comprend pas :

- Les frais de transport pour se rendre à l'aéroport ou la gare (aller-retour domicile du gagnant vers gare ou aéroport)

- Les frais de restauration ou toute autre dépense personnelle pouvant être induite au séjour.

Le voyage aura lieu selon les disponibilités qui seront indiquées par l'Organisatrice dans un délai de 3 mois à compter de la date de la désignation du gagnant.

Le gagnant du séjour sera avisé par l'Organisatrice par e-mail et/ou téléphone. En retour, le gagnant devra dans un délai de 2 semaines prendre contact avec l'Organisatrice, à défaut le lot sera remis à la personne suivante dans la liste des gagnants.

#### **Article 5 – Acceptation du lot**

Le lot attribué ne peut donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou

partielle, en nature ou en numéraire.

Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du participant s'avérerait erronée, l'Organisatrice se réserve le droit d'annuler l'envoi du lot et d'en disposer librement.

### **Article 6 – Mise à disposition du lot – Conditions d'utilisation**

Le gagnant du lot devra se mettre en relation directement avec l'Agence de voyage afin de convenir des modalités d'attribution du séjour.

L'Organisatrice fournira au gagnant les coordonnées complètes de l'Agence de voyage prestataire du séjour gagné.

Le gagnant sera tenu d'observer scrupuleusement les modalités et consignes qui lui seront indiquées par l'Agence de voyage, faute de quoi sa dotation pourra lui être retirée, sans aucune contrepartie totale ou partielle.

En s'inscrivant à l'Opération, les participants déclarent être en capacité d'endurer physiquement le climat et les hautes températures éventuelles et déchargent l'Organisatrice de toute responsabilité dans l'hypothèse où ils subiraient des troubles liés à ces climat et températures, soit pendant le séjour, soit ultérieurement.

Les sociétés MOOD COSMETIC LTD et EL NABIL ne sont pas professionnel du voyage et ne prennent aucune participation dans l'organisation du séjour attribué. Elles ne sauraient en conséquence encourir la moindre responsabilité dans l'hypothèse d'incident de toute nature (à titre d'exemple, et de façon non-exhaustive : retard, grève, pertes, avaries, maladies, accidents, etc..) qui surviendrait à l'occasion du séjour offert. Seule la responsabilité de l'Agence de voyage et des professionnels (transporteur aérien, assureur, hôtelier, etc..) pourra être recherchée, conformément aux articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme.

L'attention du gagnant du séjour est attirée sur la nécessité d'observer les modalités administratives, douanières, médicales, et autres de toutes natures spécifiques à l'entrée et à la circulation dans les pays de destination. Le gagnant pourra utilement se rapprocher de l'Agence de voyage pour obtenir toute information à cet égard, de même qu'auprès de la représentation en France (ambassade ou consulat) du pays de destination.

Le gagnant du séjour sera libre de souscrire toutes assurances de son choix (médicale, rapatriement, vol des moyens de paiement, protection juridique à l'étranger, etc..). Il pourra à cet égard recueillir toute information utile auprès de l'Agence de voyage dont l'adresse lui sera communiquée par l'Organisatrice.

### **Article 7 – Fraude**

L'Organisatrice pourra procéder, à tout moment, à la vérification des noms, prénoms, adresses postales, téléphones (etc.) des participants par tous les moyens qu'elle jugera utiles.

L'Organisatrice pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que les fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment par des procédés informatiques dans le cadre de la participation à l'Opération.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit d'exclure du jeu les fraudeurs, de ne pas leur attribuer les dotations et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### **Sera notamment considéré comme fraude :**

- le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom.

- le fait d'utiliser des adresses e-mails/pseudos multiples.

### **Article 8 – Usage d'Internet et exonération de responsabilité**

L'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels, piratages, et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur le site du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur son site, de tout dysfonctionnement ou encombrement du réseau Internet, empêchant le bon fonctionnement et déroulement du jeu; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de problèmes d'acheminement ou de perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, de tout matériel ou logiciel de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière et exclusive responsabilité des participants.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à l'Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre l'Opération.

En outre, l'Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel (dommages aux ordinateurs, pertes de données,

pertes de courriers électroniques...), qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site [www.el-nabil.com](http://www.el-nabil.com) tel que, sans que cette liste soit exhaustive :

- la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication;
- du dysfonctionnement de tout logiciel;
- d'un virus, bogue informatique, d'une anomalie ou défaillance technique.

### **Article 9 – Frais de participation, Communication du règlement et Réclamation**

Les frais de participation au jeu sont à la charge du participant.

Le règlement de l'Opération est disponible à l'adresse suivante : [elnabilofficiel@gmail.com](mailto:elnabilofficiel@gmail.com)

à toute personne qui en fait la demande à l'adresse ci-dessous :

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement à :

**Mood Cosmetics LTD**

*Jeu Internet «Gagnez un voyage à Dubaï»*

**Unit 71 76 Stratford Road - B11 Sparkhill, Birmingham**

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par courriel.

Aucune contestation ne pourra être reçue passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.